

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Et le TRENTE ET UN JUILLET, à 18H30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Cyril KARDASSEVITCH, Jean-Laurent DUPONT, Sylvain GOLEO, Alexis LASIS, Madeleine SARROUY formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Sophie RAMBAUD a donné procuration à Alexis LASIS.

ABSENTS : Etienne SERCLERAT, Elsa ROUX

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

- Approbation du compte rendu du 2 juillet 2020
- Modification de la délibération n°20200227-010 concernant la création d'un emploi saisonnier pour le tourisme
- Création d'emploi saisonnier lié à l'école (garderie)
- Tarif cantine 2020-2021 et règlement intérieur temps cantine et garderie
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent ATEM avec la commune de l'Hospitalet du Larzac
- Reconduction de la convention d'exploitation du service du transport scolaire et renouvellement de l'acte d'engagement à Mme Florence VAYSSE
- Désignation d'un élu correspondant sécurité routière
- Questions diverses

Elle demande le rajout d'un point que l'assemblée accepte à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2020 :

Après avoir pris connaissance du compte rendu de 2 juillet 2020, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

- 1) Modification de la délibération n°20200227-010 concernant la création d'un emploi saisonnier pour le tourisme

Mme le Maire rappelle qu'en date du 27 février 2020 ont été créés par délibération les emplois saisonniers pour la saison touristique 2020.

Il y a lieu de modifier la délibération n° 20200227-010 intitulée « création d'emploi adjoint du patrimoine territorial saisonnier non permanent pour la saison 2020 ». Dans celle-ci avait prévu un emploi pour le point accueil à plein temps alors qu'un mi-temps serait nécessaire, elle demande donc de modifier la quotité horaire de travail soit 17h 30 au lieu de 35h00.

L'assemblée, à l'unanimité accepte d'apporter cette modification.

- 2) Création d'emploi saisonnier lié à l'école (garderie)

Mme le Maire informe qu'à la rentrée scolaire une garderie va être créée et propose de reconduire le contrat de l'agent en place pour la garderie et pour l'entretien des locaux à 15 heures par semaine. Le conseil, après en avoir discuté accepte à l'unanimité.

- 3) Tarif cantine 2020-2021 et règlement intérieur temps cantine et garderie

Mme le Maire propose que le tarif des repas à la cantine reste identique à celui de l'année dernière soit 3,73 € de participation des familles pour les enfants et 4.73€ pour les adultes et indique que prix pourra être révisé au cours de l'année scolaire.

Elle explique qu'au vu d'un besoin des familles, il a été décidé au sein du R.P.I. d'ouvrir une garderie dans chacune des écoles (La Blaquèrerie et L'Hospitalet).

Celle-ci sera payant au même prix pour les deux écoles avec 2 tarifs selon la fréquentation :

- Fréquentation régulière : 50€ pour l'année scolaire et par enfant
- Fréquentation occasionnelle : 2€ par jour et par enfant

Mme le Maire propose, pour le bon fonctionnement de la cantine et de la garderie, un règlement intérieur stipulant les modalités d'inscriptions, tarif, les modalités de paiement, etc.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal:

- approuve les tarifs cantine à 3.73€ par enfant et 4.73€ par adulte et le fait que ce montant puisse être révisé dans le courant de l'année scolaire et approuve le règlement intérieur.
- approuve les tarifs garderie à 50€ par enfant et pour l'année scolaire pour une fréquentation régulière et 2€ par enfant et par jour pour une fréquentation occasionnelle.
- approuve le règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

- 4) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent ATEM avec la commune de l'Hospitalet du Larzac

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} août 2018 une convention avait été signée entre la commune de La Couvertoirade et la commune de L'Hospitalet du Larzac pour la mise à disposition d'un agent ATSEM pour l'école maternelle.

Celle-ci est, pour la 3^{ème} et dernière année comme indiqué dans la convention, tacitement renouvelée pour l'année 2020/2021. Cette personne fait partie des effectifs de l'Hospitalet et est rémunérée par l'Hospitalet mais est gérée par la commune d'accueil La Couvertoirade.

- 5) Reconduction de la convention d'exploitation du service du transport scolaire et renouvellement de l'acte d'engagement à Mme Florence VAYSSE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'un avenant à la convention de délégation de compétence entre la région Occitanie et la commune de La Couvertoirade a été signé le 15 mai 2019 pour reconduire tacitement 3 fois pour une durée d'un an, l'organisation du service de transport scolaire M415 A.

Elle propose de renouveler l'acte d'engagement à Madame Florence VAYSSE pour assurer le service de transport scolaire sur le circuit M415 A.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents de renouveler l'acte d'engagement à Madame Florence VAYSSE pour l'année scolaire 2020/2021.

- 5) Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

Considérant qu'il convient de nommer un élu correspondant pour la sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié de la préfecture et du coordinateur départemental de la sécurité routière de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Après un vote du conseil municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention est élu représentant à la sécurité routière : M. Bernard SARROUY

- 6) Création emploi Adjoint Technique Territorial saisonnier non permanent

Au vu de l'affluence touristique et des problèmes liés à la borne de paiement du parking visiteur (bouffage de papier, blocage de la borne, mauvaise manipulation des usagers), Mme le Maire propose de créer un poste d'agent technique à raison de 15 h par semaine afin de pouvoir pallier à ces problèmes.

Elle informe qu'actuellement les agents communaux en poste sont présents jusqu'à 17 h chaque jours mais qu'il est nécessaire qu'une personne supplémentaire y soit de 16h30 à 19 h pour aider et assister les visiteurs lors de leur passage à la borne de paiement et ainsi fluidifier l'attente.

L'ensemble des conseillers approuve cette création et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire pour ce recrutement.

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 19h30.

Maire de La Couvertoirade